



Orléans le 25/01/2021

Des tensions de charges de plus en plus insupportables !

Volet Sanitaire :

Depuis notre compte rendu (CTR) du 25 janvier, 3 services ont présenté de nouveaux cas de tests positifs au covid, confirmés par le Médecin de prévention : Sie Loiret Est, le CDIF à Orléans, et la Trésorerie Hospitalière. Seule une personne du Sie Loiret Est l'a contracté sur le lieu de travail, elle est en position d'arrêt de maladie.

Le test qui était en attente de résultat au PCR s'avère négatif.

L'ARS souligne que le raz de marée potentiel des vacances de Noël n'a pas eu lieu, mais l'arrivée significative des variants notamment en Ile de France impose la vigilance.

En cas de test positif au variant, la durée d'isolement passe à 10 jours (idem pour les cas contacts) au lieu des 7 en cas de covid « classique ». La levée de l'isolement a lieu si la guérison est validée par le médecin de prévention, à savoir absence de fièvre pendant 45 heures.

Rappel des règles sanitaires lors de la pause des repas après une certaine incompréhension :

La règle des 2m de distance ou 4m² d'espace vital est destinée aux situations où les personnes ne portent pas de masque, comme lors des repas dans les restaurants administratifs.

Depuis cette semaine, cette règle passe à 8m² dans ces lieux avec des jauges réduites, environ 100 personnes en même temps à l'Agraco ou aux Anglaises.

Volet Télétravail :

Le taux de télétravail est en formule de croisière avec environ 260 agents concernés. 60% des agents l'utilisent sur moins de 2 jours ; 15% à 3 jours.

10 unités centrales sont en réserve, en cas de besoin pour la BLI, le CBR, et le PCE Loiret est.

47 formules sont en cours de déploiement pour des nouveaux télétravailleurs.

L'objectif de 380 agents concernés est donc en passe d'être atteint.

Suite à un constat anormal dans un service, nous rappelons que le télétravail s'opère sur la base du volontariat ou sur recommandation du médecin de prévention. En aucun cas, il ne peut être imposé sans avis médical officiel.

Difficultés dans les services :

- Comme nous le mentionnions dans notre précédent CTR, les agents de la trésorerie hospitalière sont confrontés à un surcroît de travail particulièrement stressant. Elle subit un mauvais calcul des charges dans le cadre de la départementalisation de la gestion des hôpitaux.

A titre d'exemple, la cellule des hébergés gérait 500 dossiers avant cette fusion départementale, désormais elle doit intégrer environ 800 dossier supplémentaires avec comme seul complément d'effectif un vacataire (qui prend en charge le courrier) et un EDR.

La trésorerie subit également depuis quelque temps un réel turn over imposant un accompagnement indispensable en termes de formation.

M. Dalles nous a confirmé que le Tagerfip actuellement de 24 ETP, mais 22,8 en réel n'était pas figé. Nous notons cette éventuelle évolution qui reste à confirmer dans les faits. Car pour le moment, nous attendons la visite des chefs de pôle afin de mesurer les réelles contraintes qui pèsent sur ce service.

Contrairement aux propos du Directeur, les agents de la cellule dépenses sont également très impactés par cette surcharge de travail.

- Depuis juillet 2020, la trésorerie des Amendes a dû modifier sa participation en termes d'accueil du public. En effet, avant juillet 2020, ce service assurait un accueil physique (dans un espace dédié) le matin du lundi, mardi, jeudi et vendredi ; et un accueil téléphonique les après-midis du lundi, mardi, jeudi et vendredi.

soit 8 demi journées de réception avec le mercredi de libre.

A partir de juillet 2020, l'accueil physique s'effectue le lundi, jeudi et vendredi toute la journée et « cerise sur le gâteau » l'accueil téléphonique tous les jours ET toute la journée, soit 16 demi journées consacrées à l'accueil.

Sans aucun agent supplémentaire !!

Résultat à l'image de la Trésorerie du CHRO, les agents n'en peuvent plus de cette situation dictée par la Direction.

On pourrait continuer la liste des services exsangues, à bout de souffle : Châtillon Coligny, SGC Montargis, Sip Coligny, etc....

Sans oublier des formations au rabais, à l'image de la dernière « trouvaille » du module à distance de Médoc Web et le report sine die des préparations aux concours.

Merci M. Le Directeur d'accomplir votre feuille de route qui laissent les agents sidérés par tant de déliquescence du service public....comme une poussée vers l'abîme....